

Informations de base**2024/2596(DEA)**

DEA - Procédure d'acte délégué

Précision des critères et facteurs que l'Autorité européenne des marchés financiers, l'Autorité bancaire européenne et les autorités compétentes doivent prendre en considération dans le cadre de leurs pouvoirs d'intervention

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

8.50.01 Application du droit de l'Union européenne

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations techniques**Référence de la procédure**

2024/2596(DEA)

Type de procédure

DEA - Procédure d'acte délégué

Sous-type de procédure

Examen d'un acte délégué

État de la procédure

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Dossier de la commission

ECON/9/14266